

C. C. WEPPEPES

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppes

du 13 mai 2013

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-
Weppes*Le 13 mai deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de FROMELLES, après convocation légale faite le 26 avril, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.***Etaient présents** : Mmes BLONDEL, GLORIAN, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEDOUX, LEBLEU, LECLERCQ, VANDRIESSCHE, VASSEUR WOLFCARIUS.**Absents excusés** : Mmes ELOIRE, LEMAHIEU, MM. BRAME, CAPPELLE, DUFRENOY, LESAFFRE.NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 17
de votants : 16

=====

Validation de principe de la convention de mandat avec l'ADRT du Nord

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet type de convention de mandat de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord.

Cette convention vise à autoriser l'ADRT du Nord à démarcher de nouveaux clients, à organiser et à planifier les réservations nécessaires en lien avec le Musée de la Bataille de Fromelles pour des produits touristiques à définir en lien avec elle.

D'une durée d'un an, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, dans la limite de trois années consécutives, cette convention obligera la CCW à garantir les tarifs d'entrée du Musée de la Bataille de Fromelles sur l'année et à communiquer tout changement de tarifs de l'année n+1 le 5 novembre de l'année n.

L'ADRT du Nord se chargera des réservations et de l'encaissement auprès des visiteurs. Le MBF s'engagera à fournir une facture 15 jours après la prestation. L'ADRT du Nord sera rémunéré par une commission de 10% du montant de chaque prestation vendue.

Les points positifs d'un tel partenariat seraient :

- De bénéficier du savoir-faire de l'ADRT du Nord,
- De bénéficier de son réseau,
- De bénéficier d'une promotion à l'échelle du département et également vers l'étranger,
- D'être inclus dans des offres globales qui augmenteront l'attraction pour le musée et élargiront le public potentiel,
- D'avoir un seul interlocuteur pour la facturation et les relances,
- De simplifier la gestion des plannings.

Pour ces raisons, Monsieur le Président propose de donner un accord de principe pour la signature d'une convention de mandat avec l'ADRT du Nord et de l'autoriser à travailler sur des produits touristiques spécifiques au MBF.

La convention de mandat accompagnée des produits touristiques établis sera soumise à autorisation de signature une fois établie.

Ayant entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes donne un accord de principe pour la signature de la convention de mandat avec l'ADRT à l'unanimité.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL

